

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JANVIER 2019

PROJET DE DELIBERATION

Finances n° 2019-004 : Affectation des résultats du compte administratif 2017

Monsieur le Maire expose :

Il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement dégagé au titre de l'année 2017.

Le déficit de fonctionnement s'élève à la somme de : 456 949.70 euros

Le déficit d'investissement s'élève à la somme de : 2 312 476.19 euros

Le résultat cumulé s'établit donc comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses 002 : 301 422.18 euros

Section d'investissement Recettes 001 : 587 371.98 euros

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les reports comme suit :

002-Déficit de fonctionnement reporté : 301 422.18 euros

001-Excédent d'investissement reporté : 587 371.98 euros